



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUSE DE CLERANS

### COMPTE RENDU DU 25 NOVEMBRE 2021

---

#### PRESENTS

M. MONTI, M. MOURET, Mme BEYNEY, M. BARBAT, M. GAUME, M. GEERDENS, Mme TORRES

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

M. BIATO, Mme NISSATO, M. REVERSADE

#### 1. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux

Le Conseil Municipal approuve le CR de la réunion du 21 octobre 2021 à l'unanimité.

#### 2. Travaux de voirie 2021

- Le RDE 24 (Régie des eaux de la Dordogne) a prévu des travaux de rénovation (changement de sections de conduites, changement de compteurs ...) sur l'ensemble du secteur de Bénéventie. Le chantier, qui impactera tout le réseau routier du secteur, devrait commencer en mars 2022. Les travaux envisagés de remise en état de la route de Leycot, par la Commune, seront donc lancés après la pose des conduites d'eau.
- Entretien des routes : M. MONTI propose de faire rentrer la route desservant les hameaux de Roc de Contal et La Rougie dans le périmètre délégué à la CCBDP, soit 1,5 km. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le Conseil, à l'unanimité, donne également son accord pour effectuer des travaux d'entretien à Virolle, au Bourg de Cause et sur la route des Princes (devis ETR : 14 000 € HT).

#### 3. Travaux de rénovation et isolation à la mairie

Après la présentation de différents devis par M. BARBAT, le Conseil Municipal retient les entreprises OFM Martiny (isolation), Art et Fenêtres (menuiseries) et Cesilla (électricité) pour réaliser des travaux d'isolation dans la mairie.

#### 4. Déploiement du réseau fibre

M. MONTI présente la démarche de déploiement du réseau fibre pilotée par l'entreprise Circet. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable à l'installation de tout nouveau poteau en substitution de poteau Enedis.

## 5. Redevance d'occupation du Domaine Public (RODP) 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au reversement à la CCBDP de la part de la RODP perçue par la Commune, pour un montant de 327,79 €.

## 6. Ajustement budgétaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal que des opérations non prévues au budget 2021 nécessitent un ajustement budgétaire. Elles concernent l'achat de matériel de sonorisation et une fourche pour le tracteur (1 844 €), des dépenses de fonctionnement (notamment fournitures et réseaux, pour 7 550 €) et des recettes (droits d'enregistrement pour 15 133,89 €).

Il propose de rééquilibrer ces postes en effectuant un virement entre les comptes concernés (2158, 2188, 60628, 60631, 6064, 6068, 615232, 6413, 64168, 73224) et le compte 61524 (Bois et forêts).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 7. Renouvellement du contrat CNP 2022

Le contrat d'assurance des collectivités locales à l'égard des agents permanents affiliés à la CNRACL arrive à échéance et est renouvelé à partir du 1er janvier 2022.

Le Conseil Municipal prend acte de ce renouvellement.

## 8. Arbre de Noël

La Commune de Saint-Capraise a fait don à la commune de quelques matériels non utilisés, notamment du matériel d'éclairage. Il reste à les compléter.

Comme l'année dernière, le père Noël se déplacera en calèche dans les rues de la commune avec une distribution de cadeaux, le dimanche 12 décembre. Deux arrêts sont prévus : au bourg de Cause et au bourg de Clérans.

## 9. Questions diverses

- Les locataires du logement du presbytère ont quitté les lieux le 15 novembre. L'état des lieux a été fait. Le Conseil adopte l'arrêté des comptes au 15/11. Des travaux de rafraîchissement sont à prévoir (peinture et sols).
- Enquête publique concernant l'exploitation d'une carrière de sable à Liorac sur Louyre : le Conseil Municipal n'émet pas d'observation particulière.
- Changement du mécanisme du volet roulant dans le logement du presbytère : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le devis de l'entreprise Philippe Neveu pour un montant de 384 €.

## Prochaine réunion

16 décembre 2021 à 19h

Fin de la réunion : 23h

Les comptes rendus précédents peuvent être consultés sur le site : [www.causedeclerans.fr](http://www.causedeclerans.fr)